

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-U53-81 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES IN 302 ET VC 927 À L'ÉGARD DES VOCATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE ET COMMERCIALE AINSI QUE LES NORMES CORRESPONDANTES

1. Lors d'une séance tenue le 17 décembre 2019 le conseil a adopté le projet de règlement précité.
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le **16 janvier 2020, à 18h00**, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement vise à :
 - L'ajout de la catégorie d'usages « télécommunication (u2) » et normes correspondantes à la « Grille des usages et des normes » de la zone « In 302 » ;
 - L'ajout de la disposition spéciale 14.19 dispositions particulières applicables aux antennes et aux tours de télécommunication à la « Grille des usages et des normes » de la zone « In 302 » ;
 - L'ajout de la catégorie d'usages « commerce d'hébergement (c13) », dont seul l'usage de type « maisons de santé et de répit » sera permis avec les normes correspondantes à la « Grille des usages et des normes » de la zone « Vc 927 » ;
 - L'ajout des dispositions spéciales « 8.4.4 salle à manger » et « 8.4.7 usage additionnel centre de santé à un commerce d'hébergement » à la « Grille des usages et des normes » de la zone « Vc 927 ».
4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'hôtel de ville à l'adresse précitée durant les heures d'ouverture.
5. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter :
 - pour la zone concernée « In 302 », les zones contiguës sont les suivantes : « Vc 300 », « Vc 303 » et « Rec 305 » ;
 - pour la zone concernée « Vc 927 », les zones contiguës sont les suivantes : « Vc 300 », « Rec 828 » et « Vc 925 ».

Les plans des zones identifiées ci-dessus sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 janvier 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière